

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXX<sup>e</sup> ANNEE. - N° 36

VENDREDI 6 MAI 2011

# BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

## SOMMAIRE DU 6 MAI 2011

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Convocations de commissions .....	1062
VILLE DE PARIS	
<b>Fixation</b> de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour une mission partielle relative à l'aménagement du jardin des Halles dans le cadre de l'opération de réaménagement du site parisien des Halles à Paris 1 <sup>er</sup> (Arrêté du 28 avril 2011) .....	1063
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 2/2011-038 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique avenue Marc Sangnier, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 26 avril 2011) .....	1063
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 6/2011-062 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue Adolphe Mille, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 26 avril 2011) .....	1063
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2011-059 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Justice, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 mai 2011) .....	1064
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectation d'un régisseur à la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur .....	1064
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris — (Arrêté modificatif du 3 mai 2011) .....	1064
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours public pour l'accès au corps des professeurs de l'E.S.P.C.I. dans la discipline physiologie, ouvert à partir du 28 mars 2011, pour un poste .....	1065

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste de sous-admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admissibilité du concours interne à caractère professionnel d'ingénieur des services techniques, ouvert à partir du 21 mars 2011, pour deux postes .....

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s au concours public d'ingénieur des services techniques, ouvert à partir du 14 mars 2011, pour six postes .....

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne d'éducateurs des activités physiques et sportives — Natation, ouvert à partir du 28 mars 2011, pour huit postes .....

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'éducateurs des activités physiques et sportives — Natation, ouvert à partir du 28 mars 2011, pour huit postes .....

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidats du recrutement sans concours d'adjoint d'accueil et de surveillance des musées (2<sup>e</sup> classe) de la Commune de Paris (F/H), ouvert à partir du 2 mai 2011, pour 12 postes .....

## DEPARTEMENT DE PARIS

**Fixation**, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, du tarif journalier afférent à l'établissement du C.A.J. de la PSV situé 4, place CY/15, à Paris 75015, géré par l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux (Arrêté du 19 avril 2011) .....

**Fixation** du tarif journalier applicable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, au centre d'accueil familial « Relais Alésia » situé 19, rue de la Véga, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 20 avril 2011) .....

**Fixation**, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, du tarif journalier afférent à l'établissement du Foyer Michelle DARTY 13, situé 20, rue Dunois, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 28 avril 2011) .....

**Fixation**, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, du tarif journalier afférent à l'établissement du Foyer Falguière situé 91 bis, rue Falguière, à Paris 15<sup>e</sup> (Arrêté du 28 avril 2011) ..... 1068

#### ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

**Arrêté n° 2011-01 G.H. PSL/CFX** portant délégation de signature du Directeur par intérim du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière - Charles Foix, pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (Arrêté du 26 avril 2011) ..... 1069

**Arrêté n° 2011-0336** portant ouverture d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des Ouvriers Professionnels Qualifiés (Arrêté du 26 avril 2011)..... 1071

**Arrêté n° 2011-0337** portant ouverture d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des Blanchisseurs Ouvriers Professionnels Qualifiés (Arrêté du 26 avril 2011) ..... 1071

**Ouverture** d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des ouvriers professionnels qualifiés. — (Arrêté modificatif du 28 avril 2011)..... 1072

**Ouverture** d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des blanchisseurs ouvriers professionnels qualifiés. — (Arrêté modificatif du 28 avril 2011)..... 1072

**Arrêté n° 2011-0070 DG** relatif à la présidence de la Commission de Réforme de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. — (Arrêté modificatif du 3 mai 2011) ..... 1072

#### PREFECTURE DE POLICE

**Arrêté n° 2011-00244** accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 13 avril 2011) ..... 1073

**Arrêté n° 2011-00263** accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 21 avril 2011) ..... 1073

**Arrêté n° 2011-00271** accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 26 avril 2011) ..... 1073

**Arrêté n° 2011-00273** accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 26 avril 2011) ..... 1074

**Arrêté n° 2011-00277** accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 28 avril 2011) ..... 1074

**Liste** d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 1074

**Adresse** d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation ..... 1074

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction du Logement et de l'Habitat.** — Autorisation de changement d'usage, avec compensation, de locaux d'habitation situés à Paris 8<sup>e</sup> ..... 1074

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis modificatif relatif à l'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris ..... 1074

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des Médecins du Département de Paris dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile » pour sept postes. — Rappel ..... 1075

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis modificatif relatif à l'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe — dans la spécialité jardinier. — Rappel ..... 1075

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un 3<sup>e</sup> concours pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes (F/H) — spécialité administration générale. — Rappel ..... 1075

#### POSTES A POURVOIR

**Direction des Affaires Culturelles** — Maison des pratiques Artistiques Amateurs. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) ..... 1076

**Direction du Logement et de l'Habitat.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 1076

**Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 1076

**Crédit Municipal de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'adjoint technique (F/H)..... 1076

## CONSEIL DE PARIS

### Convocations de commissions

MARDI 10 MAI 2011

(salle au tableau)

A 9 h — 4<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal et du Conseil Général.

A 9 h 30 — 9<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal et du Conseil Général.

A 14 h 30 — 2<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal et du Conseil Général.

A 15 h 30 — 8<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal et du Conseil Général.

MERCREDI 11 MAI 2011

(salle au tableau)

A 10 h 30 — 5<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal et du Conseil Général.

A 11 h 30 — 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal et du Conseil Général.

A 14 h 30 — 7<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal et du Conseil Général.

A 16 h 30 — 3<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal et du Conseil Général.

A 17 h — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Municipal et du Conseil Général.

## VILLE DE PARIS

### **Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour une mission partielle relative à l'aménagement du jardin des Halles dans le cadre de l'opération de réaménagement du site parisien des Halles à Paris 1<sup>er</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics et notamment ses articles 22, 25 et 74 III ;

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2008 donnant délégation de pouvoir à Mme Camille MONTACIÉ pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 30 mars 2009 chargeant Mme Camille MONTACIÉ, Adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux marchés et à la politique des achats ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour une mission partielle relative à l'aménagement du jardin des Halles dans le cadre de l'opération de réaménagement du site parisien des Halles à Paris 1<sup>er</sup>, est fixée dans les conditions suivantes :

— les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

— au titre des maîtres d'œuvre :

- M. Philippe COIGNET, paysagiste D.P.L.G. ;
- M. Thierry PHILIPP, ingénieur en Chef à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris ;
- M. Philippe LOTH, architecte D.P.L.G.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 avril 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjointe au Maire  
chargée de toutes les Questions  
relatives aux Marchés  
et à la Politique des Achats*  
Camille MONTACIÉ

### **Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2011-038 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique avenue Marc Sangnier, à Paris 14<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-174 du 3 novembre 2009 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement européenne G.I.G.-G.I.C. dans les voies du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris de compétence municipale ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de pose de coussins berlinois avenue Marc Sangnier, à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, le stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles des travaux : du 9 au 27 mai 2011 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique avenue Marc Sangnier, à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement :

— côté pair, du n° 14 au n° 24, du n° 34 au n° 38 et du n° 54 au n° 58 ;

— côté impair, en vis-à-vis du n° 14 au n° 24, du n° 34 au n° 38 et du n° 54 au n° 58.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec ces interdictions sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la route.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2009-174 du 3 novembre 2009 susvisé sont suspendues provisoirement en ce qui concerne les 2 emplacements situés au droit des n°s 18 et 58 de la rue Marc Sangnier, à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 3. — Les mesures citées à l'article précédent sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 2<sup>e</sup> Section Territoriale*  
Bernard LEGUAY

### **Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2011-062 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue Adolphe Mille, à Paris 19<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-257 du 19 novembre 2010 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons à Paris sur les voies de compétence municipale du 19<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que la réalisation, par la CPCU, de travaux de modification de son réseau, dans la rue Adolphe Mille, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, nécessite d'y établir un sens unique de circulation et d'y régler le stationnement sur un tronçon ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : jusqu'au 2 septembre 2011 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de la circulation générale est établi provisoirement, par suppression du double sens, dans la voie suivante du 19<sup>e</sup> arrondissement :

— Adolphe Mille (rue) : depuis la rue Delesseux vers et jusqu'à la contre-allée de l'avenue Jean Jaurès.

Art. 2. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 19<sup>e</sup> arrondissement :

— Adolphe Mille (rue) : côtés pair et impair, entre la rue Delesseux et l'avenue Jean Jaurès.

Art. 3. — Un emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes titulaires de la carte de stationnement GIG-GIC, est créé provisoirement au droit du n° 187 de l'avenue Jean Jaurès, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2010-257 du 19 novembre 2010 susvisé sont suspendues en ce qui concerne les 2 emplacements destinés aux livraisons situés au droit des n° 9 et 10-12 de la rue Adolphe Mille, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 5. — Les mesures prévues aux articles précédents sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieure des Services Techniques,  
Chef de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Christelle GODINHO

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° 2011-059 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Justice, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de l'aménagement du Tramway ET3, d'importants travaux de voirie nécessitent d'instaurer la

règle du stationnement gênant la circulation publique dans la rue de la Justice, à Paris 20<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 au 30 mai 2011 inclus) ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, rue de la Justice, à Paris 20<sup>e</sup> arrondissement :

— côté pair, en vis-à-vis du n° 29 (suppression de 3 emplacements).

Art. 2. — La mesure prévue à l'article précédent est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,  
Chef du Service des Déplacements*  
Thierry LANGE

**Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un régisseur à la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur.**

Par décision en date du 27 avril 2011 :

— M. Alain GODIN, attaché principal d'administrations parisiennes, est affecté à la Bourse du travail, au Service des Affaires Générales, en qualité de régisseur, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

**Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 151-1° modifiée du 15 février 1993 portant statut particulier du corps des puéricultrices de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris à partir du 3 octobre 2011 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11 avril 2011 portant ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris à partir du 3 octobre 2011 est modifié en ce sens que le nombre de postes offerts est porté à 40.

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 mai 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Sous-Directrice du Développement  
des Ressources Humaines*

Sophie PRINCE

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours public pour l'accès au corps des professeurs de l'E.S.P.C.I. dans la discipline physiologie, ouvert à partir du 28 mars 2011, pour un poste.**

- 1 — M. DENEFFLE Patrice
- 2 — Mme GUENOUN Michèle née DARMON
- 3 — Mme KISTNASSAMY Sophie née PEZET
- 4 — M. KLARSFELD André
- 5 — M. LAMBOLEZ Bertrand.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Président du Jury Suppléant*

Antoine TRILLER

**Direction des Ressources Humaines. — Liste de sous-admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admissibilité du concours interne à caractère professionnel d'ingénieur des services techniques, ouvert à partir du 21 mars 2011, pour deux postes.**

Série 1 — Epreuves écrites de sous-admissibilité :

- 1 — M. BROCHARD Cyriaque

- 2 — Mme LOIRE Sophie
  - 3 — M. MICHEL Jean-Nicolas
  - 4 — M. PIMPANEAU Rémy
  - 5 — Mme TARBOURIECH-COUSIN Delphine.
- Arrête la présente liste à 5 (cinq) nom(s).

Fait à Paris, le 27 avril 2011

*Le Président du Jury*

Francis OZIOL

**Direction des Ressources Humaines. — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s au concours public d'ingénieur des services techniques, ouvert à partir du 14 mars 2011, pour six postes.**

Série 1 — Epreuves écrites d'admissibilité :

- 1 — M. ADAM Tanguy
- 2 — Mme DANRÉ Camille
- 3 — M. DE VALON Aymeric
- 4 — Mme JAMET Anne-Sophie
- 5 — M. MICHEL Jean-Nicolas
- 6 — M. MOHAMED ABDEL NGUYEN Van-Binh
- 7 — M. PIMPANEAU Rémy
- 8 — M. SANSONETTI Thomas
- 9 — M. SAUGE Florian
- 10 — M. SOILMI Sidi
- 11 — Mme TEULIERES Virginie
- 12 — M. TONIN Michel.

Arrête la présente liste à 12 (douze) nom(s).

Fait à Paris, le 27 avril 2011

*Le Président du Jury*

Francis OZIOL

**Direction des Ressources Humaines. — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne d'éducateurs des activités physiques et sportives — Natation, ouvert à partir du 28 mars 2011, pour huit postes.**

- 1 — M. ALIM Samir
- 2 — M. BEUGNET Maxime
- 3 — M. BRECHOTTEAU Adrian
- 4 — M. BRUSORIO Emmanuel
- 5 — M. CHALI Karel
- 6 — M. DREAN Cédric
- 7 — M. DROIT Michaël
- 8 — Mme GADEMER Sabrina
- 9 — M. GASNIER Romain
- 10 — Mme GUSO Cécile
- 11 — Mme JUBAN Audrey
- 12 — Mme LAROCHE Séverine

- 13 — M. LE COLLETER Fabien
  - 14 — M. LEBLANC Grégoire
  - 15 — M. LEFIEVRE Xavier
  - 16 — Mme LEONCELLI Sophie
  - 17 — M. MARQUIS Julien
  - 18 — M. MAUGUIN Arnaud
  - 19 — M. PIERDET Cédric
  - 20 — M. SAÏDI Farouk
  - 21 — M. SAOUT Ronan
  - 22 — M. SENTIER Thierry
  - 23 — M. SKARBK Frédéric.
- Arrête la présente liste à 23 (vingt-trois) nom(s).

Fait à Paris, le 27 avril 2011

*Le Président du Jury*

Rémi VIENOT

**Direction des Ressources Humaines. — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'éducateurs des activités physiques et sportives — Natation, ouvert à partir du 28 mars 2011, pour huit postes.**

- 1 — M. ASQUOET Fabien
  - 2 — Mme BERTHENET Sandrine
  - 3 — M. BONVARLET Thomas
  - 4 — M. BRESOLIN Mathieu
  - 5 — Mme BRICOUT Amélie
  - 6 — M. CAFFET Romain
  - 7 — M. CHEVRIER Anthony
  - 8 — M. CITONY Hervé
  - 9 — M. DANNE Wesley
  - 10 — M. DOUBIGNY Eric
  - 11 — M. DUMOT Rémy
  - 12 — Mme EPAULARD Aurélie
  - 13 — M. FRIGERIO Christian
  - 14 — M. GILLET Maxime
  - 15 — M. HUSSON Jérôme
  - 16 — M. JEAN Guillaume
  - 17 — M. KERVARC Yann
  - 18 — M. LAROCHE Arnaud
  - 19 — M. MORIN Christian
  - 20 — M. PALIN Simon
  - 21 — M. PÉLOFI Guillaume Pierre Vincent
  - 22 — Mme RIBAUULT Audrey
  - 23 — Mme ROURE LIZAN Marjorie née ROUX
  - 24 — M. STOJICEVIC Stéphane
  - 25 — M. VERSCHAEVE Victor.
- Arrête la présente liste à 25 (vingt-cinq) nom(s).

Fait à Paris, le 27 avril 2011

*Le Président du Jury*

Rémi VIENOT

**Direction des Ressources Humaines. — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidats du recrutement sans concours d'adjoint d'accueil et de surveillance des musées (2<sup>e</sup> classe) de la Commune de Paris (F/H), ouvert à partir du 2 mai 2011, pour 12 postes.**

Série 1 — Admissibilité :

- 1 — Mme ABDOUL Shahida
- 2 — Mme AGBOTON ADJIBI Jacqueline
- 3 — Mme AKRICHE Elie
- 4 — M. AMMARKHODJA Abdelkrim
- 5 — M. ARBOUN Mohamed Habib
- 6 — Mme ASMAIE Fozia
- 7 — M. AWAN Muhammad Rehman
- 8 — Mme BENAROUCHE Naoual
- 9 — M. BENMAKHLOUF Kamel
- 10 — M. BENZEMRANE Abbes
- 11 — Mme BERMOND Jeanine
- 12 — Mme BOGUN QUINOT Sabine
- 13 — M. BOUNGNASENG Rémi
- 14 — M. BOUYER Marc
- 15 — M. CAMBON Sébastien
- 16 — Mme CATTON Lisa
- 17 — M. CLEMENT Alain
- 18 — M. CLIMENT Rafaël
- 19 — M. COUDOUX Einriké
- 20 — Mme COUMAR Arpoudaselvy
- 21 — Mme COUMAR Sentamijesely
- 22 — M. CROUZEVALLE Nicolas
- 23 — Mme D'ANNUNZIO PEREZ Maria Belen
- 24 — Mme DIAKITE Rokhya
- 25 — M. FORSON Folly
- 26 — Mme FRANÇOIS Marie Josseline
- 27 — M. GALMES Jaume
- 28 — Mme GARCIA ThiMyLinh
- 29 — M. GAYE Hamady
- 30 — M. GOOSSENS Gauthier
- 31 — Mme GUYON Sophie
- 32 — M. HILMI Nazha
- 33 — Mme HOUSSEN ALY Nasbira
- 34 — Mme IREGUERY Marie
- 35 — M. KASSAMALY Jean
- 36 — Mme KOLSAMY Yvonne
- 37 — M. KOROMA Maurice
- 38 — M. KOSMICKI Jean-Marie
- 39 — Mme KOWALCZUK Elsa
- 40 — M. LEBOURDIER Sylvain
- 41 — Mme LECOMTE Luzangela
- 42 — M. LEFÈVRE Stéphane
- 43 — M. LEONI Pierre-Jean
- 44 — M. LIHIOU Mouldi
- 45 — Mme LOURDESSAMY Cécili
- 46 — Mme LUTHER Marguerite
- 47 — M. MALEK Mohamed
- 48 — M. MASINI Alessandro
- 49 — M. MELE SEMASSA Mesmin

- 50 — Mme MERMET Hélène  
 51 — Mme METAIS Cécile  
 52 — Mme METAIS Guilhaine née LEROLE  
 53 — M. MEVIL Steve  
 54 — M. MOHR Patrice  
 55 — Mme MONPOIX CHEVALLIER Catherine  
 56 — Mme MORA Laëtitia  
 57 — M. PAGE Hugues  
 58 — Mme PASQUIER Sabine  
 59 — M. POIRIER Vincent  
 60 — Mme RAVEL Rosemary  
 61 — Mme SADIN Stéphanie née CARUSO  
 62 — M. SANCHES Aldino  
 63 — Mme SENE Louise  
 64 — M. SUBBARAYAN Richard  
 65 — Mme SUNDARAVINAYAGAM Vanadja  
 66 — M. SZWARC Benjamin  
 67 — Mme THAI BoiHoan  
 68 — Mme WALTHER Claudia  
 69 — Mme ZAKI Sofia  
 70 — Mme ZOCCHI Laurence

Arrête la présente liste à 70 (soixante-dix) noms.

Fait à Paris, le 2 mai 2011

*Le Président de la Commission de Sélection*

Patrice LE BARZ

## DEPARTEMENT DE PARIS

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, du tarif journalier afférent à l'établissement du C.A.J. de la PSV situé 4, place CY/15, à Paris 75015, géré par l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux.**

Le Maire de Paris,  
 Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 28 juillet 1987 entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, pour le C.A.J. de la PSV situé 4, place CY/15, à Paris 75015 ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2011 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2011, les dépenses et les recettes prévisionnelles du C.A.J. de la PSV situé 4, place CY/15,

à Paris 75015, géré par l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 56 337 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 414 052 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 107 685 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 577 074 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 1 000 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 ne tient compte d'aucune reprise de résultat.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent à l'établissement du C.A.J. de la PSV situé 4, place CY/15, à Paris 75015, géré par l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, est fixé à 86,71 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2011

Pour le Maire de Paris,  
 Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général  
 et par délégation,

*La Directrice Adjointe  
 de l'Action Sociale,  
 de l'Enfance et de la Santé*

Isabelle GRIMAUULT

**Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, au centre d'accueil familial « Relais Alésia » situé 19, rue de la Véga, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
 Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2011, les dépenses et les recettes prévisionnelles du centre d'accueil familial « Relais Alésia » sis 19, rue de la Véga, 75012 Paris sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

- Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 237 135 € ;
- Groupe II : charges afférentes au personnel : 1 497 785 € ;
- Groupe III : charges afférentes à la structure : 186 840 €.

*Recettes prévisionnelles :*

- Groupe I : produits de la tarification : 1 918 260 € ;
- Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 3 500 € ;
- Groupe III : autres produits : 0 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le tarif journalier applicable au centre d'accueil familial « Relais Alésia » sis 19, rue de la Véga, 75012 Paris est fixé à 162,15 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 20 avril 2011

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,  
et par délégation,

*La Directrice-Adjointe de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé  
en charge de la Sous-Direction des  
Affaires Familiales et Educatives*

Isabelle GRIMAUULT

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, du tarif journalier afférent à l'établissement du Foyer Michelle DARTY 13, situé 20, rue Dunois, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 22 juin 1993 entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, pour le Foyer Michelle DARTY 13, situé 20, rue Dunois, à Paris 75013 ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2011 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2011, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer Michelle DARTY 13, 20, rue Dunois, à Paris 75013, géré par l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José CHÉRIOUX, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 143 965 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 536 006 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 183 884 €.

*Recettes prévisionnelles :*

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 789 989,94 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 18 874 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 20 000 €.

Le tarif visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat excédentaire d'un montant de 34 991,06 €.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent à l'établissement du Foyer Michelle DARTY 13, situé 20, rue Dunois, à Paris 75013, géré par l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, est fixé à 102,58 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 avril 2011

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice  
de l'Administration Générale,  
du Personnel et du Budget*

Martine BRANDELA

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, du tarif journalier afférent à l'établissement du Foyer Falguière situé 91 bis, rue Falguière, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;



Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 6 juin 1988 entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux pour le Foyer Falguière situé 91, bis rue Falguière, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2011 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2011, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer Falguière situé 91 bis, rue Falguière, à Paris 15<sup>e</sup>, géré par l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 129 066 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 573 810 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 286 873 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 926 239 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 88 463 €.

Le tarif visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat déficitaire d'un montant de 24 953 €.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent à l'établissement du Foyer Falguière situé 91 bis, rue Falguière, à Paris 15<sup>e</sup>, géré par l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, est fixé à 111,30 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 avril 2011

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice  
de l'Administration Générale,  
du Personnel et du Budget*

Martine BRANDELA

## ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

### Arrêté n° 2011-01 G.H. PSL/CFX portant délégation de signature du Directeur par intérim du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière - Charles Foix, pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique.

Le Directeur par intérim du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière - Charles Foix,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-284 DG donnant délégation permanente de signature aux Directeurs par intérim des Groupes Hospitaliers, de Pôles d'Intérêt Commun et à la Directrice du siège,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-285 DG portant nomination de M. Jacques LEGLISE aux fonctions de Directeur par intérim du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière - Charles Foix,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-289 DG portant affectation de cadres de Direction au sein du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière - Charles Foix ;

Arrête :

Article premier. — Délégation générale de signature est donnée à M. Vincent-Nicolas DELPECH, Directeur du Groupe Hospitalier Adjoint par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière - Charles Foix, dans le champ d'attribution du Directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2010-284 DG susvisé.

Art. 2. — Délégation de signature est donnée à :

— M. Didier FRANDJI, Directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphes A, B, G) de l'arrêté directeur DG n° 2010-284 DG susvisé.

— Mme Edith LELAY BENMANSOUR, Directrice des Finances,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphes A et C) de l'arrêté DG n° 2010-284 DG susvisé.

— M. Alban AMSELLI, Directeur des Services Economiques et Logistiques,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphes C, E et F) de l'arrêté directeur n° 2010-284 DG, susvisé.

— Mme Geneviève CAGAN, Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphes A et G) de l'arrêté directeur n° 2010-284 DG susvisé.

— Mme Agnès PETIT, ingénieur, Directrice des Usagers, de la Qualité et de la Gestion des Risques,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe E) de l'arrêté directeur n° 2010-284 DG susvisé.

— M. Didier MARCELIN, ingénieur, Directeur de l'Investissement,

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F) de l'arrêté directeurial n° 2010-284 DG susvisé.

Art. 3. — Délégation générale de signature est donnée à :

— M. Didier FRANDJI, Directeur du site Pitié-Salpêtrière, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de Directeur de site, dans le champ d'attribution du Directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2010-284 DG susvisé.

— Mme Marianne BENSARD, Directrice du site Charles Foix,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de Directrice de site, dans le champ d'attribution du Directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2010-284 DG susvisé.

La délégation prévue par le présent article est mise en œuvre par sa bénéficiaire dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

Art. 4. — En cas d'empêchement de M. Didier FRANDJI, Directeur des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

— M. Marc Bertrand MAPATAUD, Directeur des Ressources Humaines Adjoint,

— Mme Stéphanie FORTE, Directrice des Ressources Humaines Adjointe, chargée du site Charles Foix,

à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G) de l'arrêté directeurial DG n° 2010-284 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier FRANDJI, de M. Marc Bertrand MAPATAUD et de Mme Stéphanie FORTE, délégation est donnée à Mme Catherine EL KAIM, attaché d'administration.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine EL KAIM, délégation est donnée à Mme Véronique BOULBEN, adjoint des cadres, uniquement pour les points 2, 3, 7, 8, 9, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 28, 32 et 35 du paragraphe B de l'article 1 de l'arrêté directeurial n° 2010-284 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Edith LELAY BENMANSOUR, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

— Mme Valérie GAILLARD, Directrice des Finances Adjointe,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A et C) de l'arrêté directeurial DG n° 2010-284 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith LELAY-BENMANSOUR et Mme Valérie GAILLARD, délégation est donnée à Mme Danièle DEMARGNE, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de M. Alban AMSELLI, Directeur des Services Economiques et Logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

— Mme Florence BIENTZ, Directrice des Services Economiques et Logistiques Adjointe.

à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E et F) de l'arrêté directeurial n° 2010-284 DG, susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Bientz délégation est donnée à Mme Sylviane MORENO MARTINEZ, adjoint des cadres, uniquement pour les points 2 et 4 du paragraphe C de l'arrêté directeurial n° 2010-284 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Agnès PETIT, Directrice des Usagers, de la Qualité et de la Gestion des Risques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

— Mme Valérie DARNAUDET, uniquement pour le point 5 du paragraphe E de l'arrêté directeurial n° 2010-284 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CAGAN, Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

— M. Bruno TERRINE, attaché d'administration.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

— M. Laurent Le GUEDART, Ingénieur, Directeur des Travaux, pour les matières correspondant à ses fonctions,

— M. Pascal SOUBIGOU, Ingénieur, Directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement et de M. Laurent LE GUEDART et de M. Pascal SOUBIGOU, délégation est donnée à :

— Mme Marthe BRETHER, attachée d'administration.

Art. 5. — En cas d'empêchement de M. Didier FRANDJI, Directeur du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

— Mme Edith LELAY BENMANSOUR, Directrice des Finances,

— M. Alban AMSELLI, Directeur des Services Economiques et Logistiques,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Didier FRANDJI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Pitié-Salpêtrière,

En cas d'empêchement de Mme Marianne BENSARD, Directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

— Mme Isabelle BURKHARD, adjointe à la Directrice du site Charles Foix,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marianne BENSARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Charles Foix,

— Mme Stéphanie FORTE, Directrice des Ressources Humaines Adjointe, chargée du site Charles Foix,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marianne BENSARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Charles Foix,

Art. 6. — Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du Directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2010-284 DG susvisé pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

— Mmes Geneviève CAGAN, Edith BENMANSOUR, Valérie GAILLARD, Marianne BENSARD, Stéphanie FORTE, Isabelle BURKHARD, Muriel BROSSARD LAHMY, Agnès PETIT ;

— MM. Vincent-Nicolas DELPECH, Didier FRANDJI, Alban AMSELLI, Pascal HOOP, Yann LHOMME, Directeurs Adjoints ;

— Mmes Marthe BRETHER, Danièle DEMARGNE, Sylvie DUPLESSIS, Catherine ELKAIM, Marie-Hélène GUYENOT, Martine MERCIER ;

— MM. Bruno TERRINE, Blaise MOLOKE, Stéphane HENIN, attachés d'administration hospitalière ;

— Mme Françoise ERTEL, Directeur des Soins ;

— Mmes Sylviane JOURNIAC, Nathalie BONNET, adjoint des Cadres Hospitaliers ;

Art. 7. — L'arrêté n° 2010-03 GH PSL/CFX du 8 décembre 2010 portant délégation de signature est abrogé.

Art. 8. — Le Directeur par intérim du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière Charles Foix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Jacques LEGLISE

**Arrêté n° 2011-0336 portant ouverture d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des Ouvriers Professionnels Qualifiés.**

La Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 modifié à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 91-936 du 19 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des blanchisseurs et des conducteurs ambulanciers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2009 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation du concours de recrutement des ouvriers professionnels qualifiés de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n° 2010-0232 DG du 23 septembre 2010, portant délégation permanente de signature aux Directeurs de Pôles d'Intérêt Commun ;

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0001 portant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire Général entendue ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe sur titres pour l'accès au corps des Ouvriers Professionnels Qualifiés est ouvert à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris à compter du 5 septembre 2011.

Art. 2. — Le nombre de postes offerts est fixé ainsi qu'il suit :

Options	Nombre de postes
Hôtellerie Restauration	7
Maintenance électrique, électrotechnique et électromécanique	5
Génie climatique, sanitaire et thermique	3
Sécurité incendie	2
Logistique / approvisionnement	2
Produits de santé	1
<b>Total des postes</b>	<b>20</b>

Art. 3. — Les inscriptions seront reçues du 2 mai 2011 au 1<sup>er</sup> juin 2011 inclusivement (le cachet de la poste faisant foi) au :

Service Concours et Formation Diplômante, pièce 32-34A, 2, rue Saint-Martin, Paris 4<sup>e</sup> — de 9 h à 17 h.

Art. 4. — La Secrétaire Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et le Directeur des Ressources Humaines assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Pour la Directrice Générale  
et par délégation,  
Pour le Directeur des Ressources  
Humaines empêché,  
*Le Directeur-Adjoint*

Claude ODIER

**Arrêté n° 2011-0337 portant ouverture d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des Blanchisseurs Ouvriers Professionnels Qualifiés.**

La Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 modifié à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 91-936 du 19 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des blanchisseurs et des conducteurs ambulanciers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2009 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation du concours de recrutement des ouvriers professionnels qualifiés de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n° 2010-0232 DG du 23 septembre 2010, portant délégation permanente de signature aux Directeurs de Pôles d'Intérêt Commun ;

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0001 portant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire Général entendue ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe sur titres pour l'accès au corps des Blanchisseurs Ouvriers Professionnels Qualifiés est ouvert à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris à compter du 5 septembre 2011.

Art. 2. — Le nombre de postes offerts est fixé à 12.

Art. 3. — Les inscriptions seront reçues du 2 mai 2011 au 1<sup>er</sup> juin 2011 inclusivement (le cachet de la poste faisant foi) au :

Service Concours et Formation Diplômante, pièce 32-34A, 2, rue Saint-Martin, Paris 4<sup>e</sup> — de 9 h à 17 h.

Art. 4. — La Secrétaire Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et le Directeur des Ressources Humaines assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Pour la Directrice Générale  
et par délégation,  
Pour le Directeur des Ressources  
Humaines empêché,  
*Le Directeur-Adjoint*  
Claude ODIER

**Ouverture d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des ouvriers professionnels qualifiés. — Modificatif.**

La Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2011/0336 en date du 26 avril 2011 portant ouverture, à compter du 5 septembre 2011, d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des ouvriers professionnels qualifiés à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2010/0232 DG du 23 septembre 2010 portant délégation permanente de signature aux Directeurs de Pôles d'Intérêt Commun ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2011/0001 portant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire générale entendue ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté directeurial n° 2011/0336 en date du 26 avril 2011 portant ouverture, à compter du 5 septembre 2011, d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des ouvriers professionnels qualifiés à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, est modifié ainsi qu'il suit :

« Les inscriptions seront reçues du 23 mai 2011 au 24 juin 2011 inclusivement (le cachet de la poste faisant foi) au :

Service Concours et Formation Diplomante, pièce 32A-34A, 2, rue Saint-Martin, Paris 4<sup>e</sup> — de 9 h à 17 h ».

Art. 2. — La secrétaire Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et le Directeur des Ressources Humaines assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 avril 2011

Pour la Directrice Générale  
et par délégation,  
Pour le Directeur des Ressources  
Humaines empêché,  
*Le Directeur-Adjoint*  
Claude ODIER

**Ouverture d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des blanchisseurs ouvriers professionnels qualifiés. — Modificatif.**

La Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2011/0337 en date du 26 avril 2011 portant ouverture, à compter du 5 septembre 2011, d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des blanchisseurs ouvriers professionnels qualifiés à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2010/0232 DG du 23 septembre 2010 portant délégation permanente de signature aux Directeurs de Pôles d'Intérêt Commun ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2011/0001 portant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire générale entendue ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté directeurial n° 2011/0337 en date du 26 avril 2011 portant ouverture, à compter du 5 septembre 2011, d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des blanchisseurs ouvriers professionnels qualifiés à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, est modifié ainsi qu'il suit :

« Les inscriptions seront reçues du 23 mai 2011 au 24 juin 2011 inclusivement (le cachet de la poste faisant foi) au :

Service Concours et Formation Diplomante, pièce 32A-34A, 2, rue Saint-Martin, Paris 4<sup>e</sup> — de 9 h à 17 h ».

Art. 2. — La secrétaire Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et le Directeur des Ressources Humaines assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 avril 2011

Pour la Directrice Générale  
et par délégation,  
Pour le Directeur des Ressources  
Humaines empêché,  
*Le Directeur-Adjoint*  
Claude ODIER

**Arrêté n° 2011-0070 DG relatif à la présidence de la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. — Modificatif.**

La Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article R. 716-3-11 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires, et notamment son article 41 ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins, à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux Commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1993, créant une Commission de Réforme à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2005 relatif à la composition et à la désignation des représentants de l'Administration et des représentants du Personnel, titulaires et suppléants, siégeant à la Commission de Réforme de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu les arrêtés portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n° 2011-0019 DG du 25 février 2011 relatif à la désignation du Président de la Commission de Réforme de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire Générale entendue,

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté directeurial n° 2011-0019 DG du 25 février 2011 susvisé est modifié comme suit :

A compter du 26 avril 2011, la Présidence de la Commission de Réforme est assurée par M. Alain BURDET, Directeur d'hôpital hors classe.

En l'absence de M. Alain BURDET, la Présidence de la Commission de Réforme sera assurée par :

— Mme Cécile CASTAGNO, Directrice d'hôpital hors classe ;

— ou par Mme Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'hôpital hors classe ;

— ou par Mme Marie-Christine YRONDY, Directrice d'hôpital hors classe ;

— ou par M. Jérôme SONTAG, Directeur d'hôpital de classe normale ;

— ou par M. Marion MOTTE, Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social hors classe.

Art. 2. — La Secrétaire Générale et le Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 mai 2011

Pour la Directrice Générale  
et par délégation,  
*La Secrétaire Générale*  
Monique RICOMES

**PREFECTURE DE POLICE**

**Arrêté n° 2011-00244 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à M. Gildas TOULET, né le 17 avril 1974, Gardien de la paix, affecté à la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 avril 2011

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2011-00263 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au militaire de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont le nom suit :

Sergent Laurent BOUVIER, né le 4 juillet 1977, 10<sup>e</sup> compagnie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 avril 2011

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2011-00271 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au militaire de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont le nom suit :

Lieutenant Sébastien STEMPFEL, né le 7 juin 1978, 28<sup>e</sup> Compagnie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2011-00273 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à Mme Isabelle BARANTON, née le 4 septembre 1972, Brigadier chef de police, affectée à la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2011-00277 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à M. Guillaume GARDILLOU, né le 15 juin 1972, Brigadier de police, affecté à la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 avril 2011

Michel GAUDIN

**Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.**

Immeuble sis 8, rue de la Chapelle, à Paris 18<sup>e</sup> (arrêté du 14 avril 2011).

L'arrêté de péril du 28 octobre 2010 est abrogé par arrêté du 14 avril 2011.

Immeuble sis 70, rue Jean Pierre Timbaud, à Paris 11<sup>e</sup> (arrêté du 22 avril 2011).

L'arrêté de péril du 11 mars 2009 est abrogé par arrêté du 22 avril 2011.

Immeuble sis 54, rue d'Aubervilliers, à Paris 19<sup>e</sup> (arrêté du 22 avril 2011).

L'arrêté de péril du 23 décembre 2008 est abrogé par arrêté du 22 avril 2011.

**Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.**

Immeuble situé 66, rue Mazarine, à Paris 6<sup>e</sup> (arrêté du 19 avril 2011).

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

**Direction du Logement et de l'Habitat. — Autorisation de changement d'usage, avec compensation, de locaux d'habitation situés à Paris 8<sup>e</sup>.**

Décision n° 11-088 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande enregistrée le 4 août 2010, par laquelle la société NAMI INVESTMENT sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation les locaux d'une surface totale de 163,86 m<sup>2</sup> situés dans le bâtiment sur cour aux 2<sup>e</sup> étage, porte droite, et 6<sup>e</sup> étage, porte au fond à gauche, de l'immeuble sis 19, boulevard Malesherbes, à Paris 8<sup>e</sup> ;

Vu la compensation proposée consistant en la conversion à l'habitation de trois locaux d'une superficie totale projetée de 341,80 m<sup>2</sup> situés dans des immeubles du 8<sup>e</sup> arrondissement sis :

- 5, place de l'Alma, au 1<sup>er</sup> étage, lot n° 34, d'une superficie de 190,70 m<sup>2</sup>,
- 59, rue d'Amsterdam, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment B, lot n° 3, d'une superficie de 142 m<sup>2</sup>,
- 34, rue du Faubourg Saint-Honoré, au 4<sup>e</sup> étage droite du bâtiment sur rue, un local d'une superficie de 9,10 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 11 octobre 2010 ;

Vu l'accord de principe du 26 octobre 2010 ;

Vu la décision provisoire n° 10-318 du 20 décembre 2010 ;

Considérant que la compensation a été réalisée et constatée le 1<sup>er</sup> septembre 2010 et le 12 avril 2011 ;

L'autorisation n° 11-088 est accordée en date du 2 mai 2011.

**Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif relatif à l'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris.**

Un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert à partir du 3 octobre 2011 pour 40 postes à Paris ou en proche banlieue.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Les candidat(e)s doivent être titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice ou de l'un des diplômes admis en équivalence par arrêté du ministre chargé de la santé ou susceptibles d'en justifier la possession dans les huit mois qui suivent les résultats du concours.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) rubrique « recrutement » du 23 mai au 23 juin 2011.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront être également retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du bureau du recrutement et des concours, 2, rue de Lobau, 75004 Paris pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du bureau du recrutement et des concours faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des Médecins du Département de Paris dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile » pour sept postes. — Rappel.**

Un concours sur titres pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) s'ouvrira à partir du 5 septembre 2011 à Paris pour 7 postes dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile ».

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membres de la Communauté Européenne ou l'un des Etats partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et visé à l'article L. 4131-1 du Code de la santé publique, et justifier d'un certificat ou diplôme au paragraphe II de l'article 9 du décret n° 92-785 du 6 août 1992 relatif à la protection maternelle et infantile.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 16 mai au 30 juin 2011 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du bureau du recrutement et des concours faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif relatif à l'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe — dans la spécialité jardinier. — Rappel.**

Un concours sur titres, complété d'épreuves, sera ouvert pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de

Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe — dans la spécialité jardinier, à partir du 5 septembre 2011, à Paris ou en proche banlieue, pour 40 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu dans la spécialité ou d'une qualification reconnue équivalente en application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Les candidats pourront s'inscrire par internet sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr), rubrique « recrutement », du 16 mai au 20 juin 2011 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours, 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du Bureau du recrutement et des concours faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un 3<sup>e</sup> concours pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes (F/H) — spécialité administration générale. — Rappel.**

1°/ Un concours externe pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes (F/H) — spécialité administration générale, sera ouvert, à partir du 10 octobre 2011 à Paris ou en proche banlieue, pour 30 postes.

Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique. Ils doivent en outre être :

— soit titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV ;

— soit titulaires d'un diplôme délivré dans un des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen assimilé au baccalauréat ;

— soit titulaires d'une équivalence reconnue en application des dispositions du chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

2°/ Un concours interne pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes (F/H) — spécialité administration générale, sera ouvert, à partir du 10 octobre 2011 à Paris ou en proche banlieue, pour 30 postes.

Ce concours est ouvert :

— aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, ainsi que les militaires, comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et en fonctions à la date d'ouverture du concours ;

— aux agents en fonctions dans une organisation intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

3°/ Un 3<sup>e</sup> concours pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes (F/H) — spécialité administration générale, sera ouvert, à partir du 10 octobre 2011 à Paris ou en proche banlieue, pour 5 postes.

Ce concours est ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, pendant une durée de 4 années au moins :

soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles exercées dans les domaines de la gestion administrative, financière ou comptable, ou de la gestion des ressources humaines ;

— soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;

— soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Les périodes au cours desquelles l'exercice de ces activités ou mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 23 mai au 23 juin 2011 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours, 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du Bureau du recrutement et des concours faisant foi).

## POSTES A POURVOIR

### **Direction des Affaires Culturelles — Maison des pratiques Artistiques Amateurs. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H).**

Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale (délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 juillet 2007), la Maison des pratiques Artistiques Amateurs a pour objet de valoriser et de faire connaître les pratiques artistiques amateurs à Paris, et il lui est confié, dans ce cadre, la gestion de l'équipement public dit « Auditorium Saint-Germain » sis 4, rue Félibien, à Paris 6<sup>e</sup>.

Par ailleurs, 5 lieux de pratiques créés au cours de la mandature et répartis sur le territoire parisien vont permettre de mieux accueillir les artistes amateurs. Cet ensemble de locaux sera directement géré par l'établissement public.

Le premier de ces lieux sera inauguré durant l'automne 2011 dans le quartier Saint-Blaise (20<sup>e</sup>).

1 poste de chargé(e) des projets et des relations avec les usagers (catégorie B).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Responsable de Saint-Blaise.

Le ou la titulaire du poste assiste le responsable dans la mise en œuvre du projet. S'agissant d'un espace comprenant des salles de répétition, il ou elle est chargé(e) de l'élaboration et du suivi du planning d'occupation des salles. Il, elle reçoit les associations ou les particuliers souhaitant bénéficier de salle de travail. Il ou elle alimente la base de données de la MPAA et renseigne le public tant sur les activités du lieu que sur les ressources existantes à Paris dans les domaines du théâtre et de l'art du récit pour les amateurs.

Conditions particulières : disponible, polyvalent(e), il, elle est appelé(e) à assurer son service en fin de soirée et en fin de semaine. Poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Profil du candidat :

N° 1 : connaissance des enjeux des pratiques amateurs dans le domaine du théâtre notamment ;

N° 2 : expérience de conduite de projets ;

N° 3 : une bonne connaissance de l'arrondissement du 20<sup>e</sup> serait un plus.

Contact : M. Guillaume DESCAMPS, Directeur — M.P.A.A. — 4, rue Félibien, 75006 Paris — Téléphone : 01 46 34 68 58 — Mél : [gdescamps@mpaa.fr](mailto:gdescamps@mpaa.fr).

### **Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Service d'Administration d'Immeubles.

Poste : chargé de mission auprès du Chef du bureau de la gestion de proximité.

Contact : M. Nicolas CRES, Chef du Bureau de la Gestion de Proximité — Téléphone : 01 42 76 21 41.

Références : BES 11 G 05 02.

### **Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-Direction de l'Immobilier et de la Logistique (S.D.I.L.).

Poste : Chef du Bureau des prestations.

Contact : M. Olivier MORIETTE — Téléphone : 01 71 27 01 81.

Référence : BES 11 G 05 04.

### **Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint technique (F/H).**

Service : DSAF.

Poste à pourvoir : adjoint technique (F/H).

Contact : M. Pascal RIPES — chargé du recrutement et de la formation — Crédit Municipal de Paris, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75181 Paris Cedex 04 — Mél : [ripes@creditmunicipal.fr](mailto:ripes@creditmunicipal.fr).

*Le Directeur de la Publication :*

Nicolas REVEL